

LES OBJECTIFS DE FORMATION DES ÉLÈVES

POLITIQUE GÉNÉRALE

Dans la continuité de l'école élémentaire, la formation dispensée au collège est centrée sur l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun. L'ensemble des disciplines et les parcours éducatifs contribuent à construire et acquérir ces compétences tout au long de la formation des élèves ainsi qu'à valider celles-ci en fin de cycles (6^{ème} pour le cycle 3 et 3^{ème} pour le cycle 4).

<http://www.education.gouv.fr/cid214/le-college-enseignements-organisation-et-fonctionnement.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>

Pour atteindre ces objectifs, l'académie d'Orléans-Tours a accompagné depuis 2009 l'ensemble des professeurs de collège. Différentes journées de formation ont permis aux professeurs de perfectionner leurs pratiques pédagogiques concernant l'approche par compétences, les formes d'évaluation nécessaires pour mettre en place une différenciation pédagogique adaptée et permettre à tous les élèves de maîtriser les cinq domaines de compétences nécessaires à la validation du socle commun en fin de scolarité obligatoire.

Le lycée d'enseignement général et technologique accueille les élèves à l'issue du collège. Sa mission est d'assurer la réussite de chaque lycéen et de lui donner les bases nécessaires pour se former tout au long de sa vie et contribuer à son insertion professionnelle.

En classe de seconde, les objectifs sont d'une part de permettre aux élèves de consolider leur maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture afin de réussir la transition du collège au lycée, et d'autre part de les préparer à déterminer leur choix d'un parcours au sein du cycle terminal. En effet, à l'issue de la classe de seconde (générale et technologique), les élèves qui s'orientent dans la voie générale ou technologique suivent un cycle d'études de deux ans (classes de première et terminale) pour la préparation d'un baccalauréat. Les enseignements dispensés (enseignements commun, enseignements de spécialité et enseignements optionnels) préparent progressivement les élèves à une spécialisation dans une perspective de poursuite d'études supérieures.

CONTRIBUTION ATTENDUE DE LA PHYSIQUE-CHIMIE

La physique-chimie participe naturellement à la politique éducative rappelée ci-dessus ; les grandes priorités qui contribuent à atteindre les objectifs cités sont :

En collège :

- Donner à tous les élèves une culture scientifique et technologique leur permettant de se faire une première représentation cohérente du monde.
- Pratiquer, chaque fois que c'est possible, une démarche d'investigation s'appuyant sur le questionnement des élèves.
- Construire son enseignement en prenant en compte le caractère spiralaire des notions et des compétences à développer sur les cycles 3 et 4 afin d'assurer la maîtrise des cinq domaines du socle commun de connaissances et de compétences.
- Diversifier les modes d'évaluation pour cerner, au mieux, les compétences des élèves en vue d'une orientation réussie.

En lycée :

- Développer, en classe de seconde, des compétences utiles tout au long de l'année et pour les classes de premières.
- Donner une vision à la fois intéressante et authentique de la physique-chimie, en s'appuyant sur l'activité expérimentale, la démarche de modélisation et le raisonnement.
- Accorder une place importante aux concepts, tout en proposant une approche concrète et contextualisée.
- Développer l'autonomie des élèves, gage de réussite dans l'enseignement supérieur.
- Donner de l'appétence pour les vocations professionnelles scientifiques.